

Paris, le 31 janvier 2022

Etats généraux de la justice : après le vernis démocratique, place au vernis scientifique !

Le calendrier et le déroulement des Etats généraux de la justice avançant, rien ne vient pour le moment démentir les doutes que nous avons formulés sur la méthode employée, ni écarter l'idée qu'il s'agit d'une vaste opération de communication au service des orientations de la majorité gouvernementale.

La première phase de consultation s'est achevée, les synthèses des différentes contributions individuelles et collectives ayant été mises en ligne en fin de semaine dernière sur la plateforme *parlonsjustice.fr*.

Les contributions individuelles des citoyens et des professionnels ont pu être exprimées en répondant à des questionnaires élaborés unilatéralement par le ministère de la Justice, comportant de nombreuses questions fermées ou biaisées, dessinant d'ores et déjà les desseins du gouvernement pour l'institution judiciaire¹. Sans surprise, l'exploitation de ces questionnaires, par un groupe de prestataires privés, reflète largement ces orientations.

Sous un vernis scientifique, au travers d'une présentation détaillée de la méthodologie utilisée pour aboutir à une telle synthèse des quelques 39 000 contributions, à grand renfort d'infographies, d'algorithmes, de carte lexicale, ou autres « arbres d'opinion », se cachent des contenus influencés par les questions posées, outre une présentation particulièrement orientée.

Ainsi, si la lenteur de la justice est le seul constat qui fait plutôt consensus parmi les citoyens ayant répondu au questionnaire (55 % des réponses), le prestataire indique aussi dans la partie introductive consacrée aux « principaux enseignements » que « *le sentiment d'une justice laxiste et d'une justice « injuste » (inéquitable, inégalitaire) correspond respectivement au 2ème et 3ème consensus le plus partagé* ». A ce stade, il se garde de préciser que seuls 27 % et 18 % des répondants ont partagé ces constats, loin de constituer - si les mots ont un sens - ce que l'on appelle un consensus.

La manière dont fonctionne l'algorithme d'exploitation des résultats pose également question. En effet, pour les questions ouvertes, il s'agit de classer les réponses en fonction du vocabulaire utilisé, dans diverses thématiques dont on ne sait si elles ont été pré-définies, ou dégagées en exploitant les questionnaires. En toute hypothèse, la façon de sérier les thématiques a une influence déterminante sur l'exploitation du résultat. C'est ainsi que le prestataire s'autorise à conclure que le principal

1 Voir notre communiqué de presse du 19 octobre 2021 : [De la communication et du vernis démocratique jusqu'au grotesque](#), et notre [analyse des questionnaires](#).

enjeu exprimé par les magistrats et agents est la simplification des procédures (48 % des réponses), thématique dont on peut voir plus loin dans la synthèse qu'elle regroupe artificiellement des propositions variées ("expliquer les décisions", "simplifier le vocabulaire" "réduire les délais", "décomplexifier la justice"), tandis que l'augmentation des moyens arrive opportunément en seconde position avec 44 % des répondants alors que plusieurs autres réponses exprimées, dont rien n'indique qu'elles sont comptabilisées dans ces 44 %, auraient pu être regroupées sous ce même enjeu (« *augmenter les moyens humains* », « *recruter* », « *augmenter le nombre de magistrats* », « *augmenter le nombre de greffiers* ») qui apparaît ainsi être – de très loin – le principal. La preuve en image :

Présentation des arbres d'opinion

Les agents et magistrats

10 990
6

Top 20 des enjeux exprimés :

N°1 Simplifier les procédures (48%)	N°11 Développer l'information (17%)
N°2 Augmenter les moyens (44%)	N°12 Expliquer les décisions (17%)
N°3 Une justice trop lente (43%)	N°13 Développer l'éducation au droit (16%)
N°4 Augmenter les moyens humains (39%)	N°14 Accélérer les procédures (15%)
N°5 Augmenter le nombre de magistrats (30%)	N°15 Augmenter le nombre de greffiers (15%)
N°6 La justice est un service public (27%)	N°16 Développer l'accompagnement (15%)
N°7 Mieux communiquer (20%)	N°17 Une justice complexe (15%)
N°8 Réduire les délais (20%)	N°18 Une justice pauvre (14%)
N°9 Recruter (19%)	N°19 La justice est débordée (14%)
N°10 Développer la formation (18%)	N°20 Faciliter l'accès à la justice (14%)

D'ailleurs, malgré les questions orientées, qui tendaient manifestement à voir s'exprimer une demande de simplification et de déjudiciarisation, le prestataire ne peut faire autrement que de conclure – avec un étonnement marqué pour la « bienveillance » dont font preuve les citoyens – que l'augmentation des moyens de la justice, pourtant totalement absente des questions initialement posées, s'impose comme la principale proposition formulée par tous les publics à la question : « *Avez-vous d'autres propositions pour améliorer le fonctionnement de la justice ?* ».

« *Agents, magistrats et partenaires s'accordent "incroyablement (en comparaison avec des exercices de consultation équivalents)" pour évoquer les moyens comme levier pour accélérer les décisions de justice* » est-il précisé en page 89 de la synthèse des contributions individuelles. « *Incroyablement* » ! L'on se surprend à rêver, devant tant d'outrance, que le prochain gouvernement ne feindra pas de découvrir, au bout de quelques années et au terme de son mandat, la pauvreté d'une justice qu'il faut renforcer plutôt que de vouloir la diminuer en la simplifiant.

Pendant ce temps, le dépôt du rapport final du comité indépendant des états généraux de la justice a été reporté juste après les élections présidentielles. Ce délai supplémentaire manifestement insuffisant pour approfondir le travail et changer de méthodologie, traduirait-il une crainte de voir la question des moyens de la justice prendre une place trop importante dans la campagne ?